



# ORDRE SOUVERAIN DU TEMPLE DE JERUSALEM *France*



[www.ostj.fr](http://www.ostj.fr)

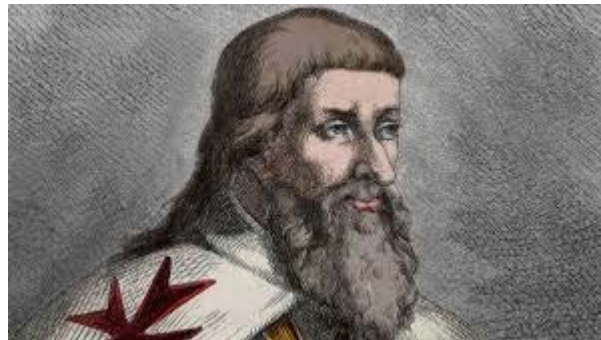
Adresse Mail : [ostjfrance@orange.fr](mailto:ostjfrance@orange.fr)

MARS 2018 – BULLETIN N° 4

MARS 1314

Mars 2018 – An 900 de l'Ordre

Triste anniversaire Mes Sœurs et mes Frères



JACQUES DE MOLAY

JACQUES DE MOLAY né entre 1240 et 1250, Originaire de la Maison de Longwy et de Raon en Franche Comté, 23<sup>ème</sup> et dernier GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE DU TEMPLE DE 1292 à 1314.

Mes Sœurs et mes Frères,

Comment lorsque l'on se dit d'esprit templier ne pas commémorer d'une manière ou d'une autre cet évènement ?

Après plusieurs déplacements au sein d'un autre Ordre à Paris, déplacements riches en souvenirs et en symboles mais fort onéreux,

il nous a paru plus judicieux de nous exprimer sur cet évènement historique nous aussi : Ordre Souverain du Temple de Jérusalem France, non pas par l'image mais par le cœur, beaucoup plus simplement plus humblement mais tout aussi sincèrement.

Laissez nous donc vous rappeler la triste fin de notre dernier Grand-Maître JACQUES DE MOLAY.

Loin de nous l'envie de nous substituer aux dires d'auteurs de renommée, spécialistes de l'Ordre du Temple et dont les ouvrages remplissent nos bibliothèques ; mais après tout pourquoi ne pas essayer de faire une synthèse de tout cela et y ajouter un ressenti personnel.

Donc le 11 mars, selon un chroniqueur : Bernard Gui que cite Alain Demurger ou bien le 18 mars 1314 selon d'autres sources et enfin pour d'autres, le 19 du même mois :

Après plus de sept longues années d'emprisonnement, dont une partie dans le Château de Chinon et pour finir dans l'Enclos du Temple, Maison Mère de l'Ordre, périodes ponctuées par des tortures de toutes sortes, notre dernier Grand-Maître JACQUES DE MOLAY accompagné de Geoffroy de Charnay, précepteur de Normandie et de deux autres grands dignitaires de l'Ordre, Hugues de Pairaud et Geoffroy de Gonnevillle, sont conduits devant la Cathédrale Notre-Dame de Paris, sur le parvis, afin que leurs soit signifier publiquement la sentence définitive qui avait été décidée par le Roi Philippe IV dit le Bel à leur encontre.



Après un silence impressionnant et émouvant, malgré la foule immense rassemblée, parmi laquelle se trouvait entre autres Dante, la sentence tomba : ils étaient condamnés à la prison à vie.

Malgré le sort réservé aux relaps : le bûcher, et malgré ce qu'il avait subi au cours de ces longues années, Jacques de Molay trouva suffisamment de force pour s'insurger publiquement contre l'hypocrisie de Philippe le Bel mais également contre celle du Pape Clément V ; ce faisant il fut suivi par Geoffroy de Charnay, qui revint également sur ces aveux obtenus sous la torture.

Ils crièrent haut et fort qu'ils étaient innocents des faits qui leurs étaient reprochés, et en fait, victimes d'une machination menée de main de maître par le sinistre Nogaret (d'origine Cathare).

Hugues de Pairaud et Geoffroy de Gonnevillle quant à eux, gardèrent le silence et acceptèrent le sort qui leur était réservé : la prison à vie.

A noter que le représentant du Pape, le Cardinal d'Albano, présent, pris de court devant cette attitude, complètement décontenancé et surpris, ne sachant comment réagir et après concertation auprès de l'archevêque de Sens et des autres membres de sa suite, décida de renvoyer les prisonniers dans leurs geôles en les livrant au Prévôt, et ainsi reporter la décision à prendre au lendemain, après une nuit de réflexion.

Pour mémoire, bien que soumis au Roi de France, Clément V avait décrété que seul l'Ordre était supprimé, mais que la question juridique n'était pas consommée et serait laissée au soin d'un Concile future, sachant qu'une Bulle ne peut pas être considérée comme une condamnation canonique. Ainsi, il supprimait l'Ordre, mais il ne l'abolissait pas. D'où réflexion et incapacité pour le Cardinal d'Albano de prendre une décision qui ne lui revenait pas.

Tenu informé, Philippe le Bel, fou de rage et sans en aviser les envoyés du Pape, fit livrer aux flammes les deux Dignitaires de l'Ordre le soir même sur un îlot au bout de l'île de la Cité, dite à l'époque l'île aux juifs (Square du Vert Galant actuel).



Alors qu'ils étaient déjà sur le bûcher, ils demandèrent aux bourreaux qu'on leur desserre leurs liens, afin de pouvoir joindre leurs mains en prière.

D'après de nombreux historiens, légende ou vérité historique, alors que les flammes atteignaient leurs victimes, Jacques de Molay aurait lancé publiquement une malédiction à l'attention du Roi et du Pape et non à Nogaret (comme indiqué dans certains ouvrages) celui-ci ayant déjà quitté ce monde dans des conditions qualifiées d'étranges par des chroniqueurs de l'époque.



Je cite la malédiction : « Pape Clément ! Roi Philippe ! Avant un an, je vous cite à paraître au Tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtement ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! »



Celle-ci allait s'avérer exacte : Clément V né Bertrand de Got, premier Pape qui siégea en Avignon, Rome étant en proie à des troubles, mourut le 20 avril 1314 d'une affection intestinale et quelques mois après, en novembre de la même année, le Roi Philippe dit le Bel subit le même sort jeté bas de son cheval lors d'une chasse au sanglier dans la forêt de Fontainebleau. (Selon d'autres historiens il serait mort suite à une maladie que les médecins de l'époque n'auraient pas pu définir d'une manière certaine).

Cette malédiction ne s'arrêtait pas là, car les trois fils du Roi mourront dans les 12 années qui suivirent, sans laisser de descendance mâle, mettant ainsi fin à la lignée directe des Capétiens. Celle-ci fut suivie par une branche collatérale, les Valois puis par les Bourbons et s'éteignit avec Louis XVI d'une manière toute aussi brutale.

Pour en revenir à notre sujet, toujours selon la légende, ou la vérité historique, un chroniqueur se nommant Villani indiqua que certains spectateurs recueillirent les cendres et les ossements restants, afin qu'ils ne soient perdus, et les emportèrent tels des reliques.

Qui étaient-ils ? Des religieux ou des membres de l'Ordre survivants de l'arrestation du 13 octobre 1307 et des tortures qui s'ensuivirent ? (Pour mémoire, uniquement à Paris 140 templiers furent arrêtés par les gens du Roi et 38 succombèrent à la suite des dites tortures)

En agissant ainsi, le Roi Philippe le Bel, espérait, après avoir spolié la population juive de l'île de la Cité de ses biens, s'emparer des richesses qu'il pensait trouver aussi bien dans la prison du Temple que dans la plupart des Commanderies et Maisons du Temple situés sur ses terres.

Il mit ainsi fin à une puissance maritime et financière, qui représentant un danger aurait inévitablement continué à affaiblir son pouvoir aussi bien d'une manière financière que territoriale, en créant une Europe Templière en partant des terres déjà sous leur contrôle, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et enfin également en Angleterre.

A cette époque, les Templiers bénéficiaient en effet de près de 3.000 commanderies et maisons du Temple en Europe dont selon certains « spécialistes » près de 1.500 uniquement en France et disposaient également d'une force militaire très importante de plus de 15.000 hommes dont 1.500 chevaliers. A noter qu'aucun roi de la Chrétienté n'aurait eu les moyens financiers permettant de lever une telle armée.



Plaque situé à l'endroit présumé où finit ses jours un homme simple, manipulé et trahi par tous « ennemis et ..... Amis », persuadé qu'une puissance, divine ou émanant d'un Ordre « supérieur » interviendrait au dernier moment afin d'éviter une telle injustice.

N'oublions pas que lors de son interrogatoire, après d'atroces tortures, Jacques de Molay déclara : « je ne suis qu'un pauvre chevalier illettré et donc incapable de défendre l'Ordre »

Phrase reprise mot à mot par le précepteur du Temple, le Templier Geoffroy d'Aquitaine.

Si les Grands Maîtres visibles, officiels, se déclaraient ainsi illettrés et incompetents pour défendre l'Ordre du Temple, nous pouvons tout à fait imaginer qu'il existait une autre hiérarchie Templière, secrète et supérieure, ayant elle la connaissance. (Cela se pratique d'ailleurs dans la plupart des sociétés initiatiques).

Mais Mes Sœurs et mes Frères cela est une autre histoire qui sera contée dans un autre de nos Bulletins.

Ceci est mon humble avis et je  
l'ai dit et écrit

Alexandre de BALZAN

Originaire de Malte